

**DECISIONS DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIYE
SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2020**

**PRESIDENCE DE M. ANDRE GALLANDAT, Président remplaçant,
puis de M. Yvan DEBIEUX, Président élu**

Le Comité de direction porte à la connaissance des électeurs et électrices que le Conseil intercommunal de l'ASIYE a :

1. Entendu les communications du Président remplaçant.
2. Adopté l'O.J. de la séance.
3. Adopté le PV du C.I. du 07.11.2019.
4. Assermenté, par la voix de son Président remplaçant :
 - M. Yvan DEBIEUX, domicilié à Pomy, délégué du Conseil intercommunal de l'ASIYE (délégation fixe).
5. Entendu le rapport du Président du Comité de direction.
6. Entendu le rapport de la Présidente du Conseil d'Etablissement.
7. Accepté le préavis 2020/01 : Comptes 2019.
8. Elu M. Yvan DEBIEUX, domicilié à Pomy, en qualité de Président du Conseil intercommunal, ceci jusqu'au 30.06.2021.
9. Reconnu M. Michel CORNAMUSAZ, domicilié à Villars-Epeney, dans sa fonction de Vice-Président du Conseil intercommunal, ceci jusqu'au 30 juin 2021.
10. Reconnu Mme Leila JÖRG, de Cuarny et élu Mme Gabrielle JEANNERET, de Chavannes-le-Chêne, en qualité de scrutatrices du Conseil intercommunal, jusqu'au 30.06.2021.
Reconnu Mme Katia GENDROZ, de Cuarny et M. Christophe CHAUTEIMS, de Démoret, en qualité de scrutateurs-suppléants du Conseil intercommunal, jusqu'au 30.06.2021.
11. Elu, pour la période du 01.07.2020 au 30.06.2021 :
 - a) en qualité de membres de la Commission de gestion : M. Christophe CHAUTEIMS, de Chêne-Pâquier, Président, MM Yvan LEUPPI, de Rovray et Christian PELLAUX, de Pomy, Mmes Leila JÖRG, de Cuarny et Françoise CASTELIER, de Cronay, M. Jean-Claude ACKERMANN, d'Yvonand ;

b) en qualité de membres-suppléants de la Commission de gestion : M. Attila KRÜZSELY, de Villars-Epeney et M. Jérôme GOTTRAUX de Chavannes-le-Chêne.
MM Alexandre CORREYON, de Molondin et Jean-Marc BOVAY, de Démoret sont réputés sortants.

12. Elu M. André GALLANDAT, domicilié à Démoret, en qualité de membre du Comité de direction de l'ASIYE ;
Assermenté, par la voix du Président élu, M. André GALLANDAT à cette fonction.
13. Entendu le point de situation fait par le Président du C.D. de l'ASIYE, au sujet de l'installation de classes provisoires en containers.
14. Entendu la proposition de M. le délégué Marc JEHOUDA.

Conformément à la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) en ce qui concerne le référendum en matière intercommunale, le préavis 2020/01, figurant sous point 7 ci-dessus, ne peut pas faire l'objet d'une demande de référendum (art. 107, chif.2, lettre e).

Aucun autre point à l'O.J. de cette séance n'est soumis à référendum.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président :

M. SCHNORF

Le Secrétaire :

J. CACHIN